

## *Option géographique*

**Sujet : « La région en France, cadre de l'aménagement et de l'appropriation territoriale »**

### **I. Partie scientifique**

#### **A. Remarques générales sur le corpus documentaire**

Le titre comme le corpus documentaire proposaient de s'interroger sur la région, ses limites, ses statuts, ses évolutions et débats, ses représentations comme ses impacts territoriaux. Le cadrage spatial tendait à prendre en compte la France métropolitaine et l'Outre-mer mais aussi le cas des Eurorégions.

La région est une notion polysémique, ce qu'il faut certes mentionner dès l'introduction mais aussi travailler tout au long du commentaire. L'article suivant, issu du glossaire du site Géoconfluences, permet d'en synthétiser les enjeux : « *« La notion n'est pas une propriété de la géographie, son emploi induit un certain nombre de polysémies, surtout en français. Polysémie en fonction de l'échelle et du point de vue : une région à l'échelle d'une étude sur la France n'aura pas les mêmes dimensions et réalités qu'une région à l'échelle mondiale qui, au sens économique se mesure par l'intensité des échanges. Une région peut devoir son identité à un caractère commun à l'espace concerné : régions historiques, naturelles, industrielles, agricoles, etc. : ce qui correspond à l'idée de région homogène. La définition fonctionnelle de la région renvoie à la cohésion interne et aux systèmes de flux qui la relie aux autres espaces régionaux ou suprarégionaux. Elle peut résulter d'un maillage (zonage) administratif : les régions françaises, les "régions-territoires" de l'Union européenne (les fameux "NUTS" : nomenclature des unités territoriales statistiques), qui ne sont cependant pas garants de leur cohérence fonctionnelle. Elle peut encore être une unité de gestion administrative sans recouvrir une définition de région*

*homogène, fonctionnelle ou encore identitaire. Sa dimension politique se mesure par le jeu des acteurs, ses compétences et les politiques qui s'y déploient. ».*

Entrer dans le commentaire par une notion si complexe peut être une gageure, ce pourquoi le sujet tend à la circonscrire par le mot « cadre ». Ce dernier renvoie à l'idée de délimitation : Il rappelle qu'un aménagement suppose un zonage et qu'on s'approprie des espaces définis ; en cela, la région entre pleinement dans la réflexion territoriale. Pour autant, il montre aussi que c'est bien la recherche d'une délimitation optimale de la région administrative, c'est-à-dire une délimitation qui concilie différents enjeux (économiques, « pratiques », politiques et géopolitiques par exemple), qui est en toile de fond de bien des débats et oppositions.

En quoi l'agrandissement de la région administrative française, qui correspond à la recherche d'une efficacité et d'une compétitivité renforcées en ce qui concerne l'aménagement et la gestion du territoire, suscite-t-il un renforcement des inégalités territoriales préexistantes mais aussi un renouveau des tensions en matière d'identité ?

**A retenir :** Il faut donc prendre les documents et le sujet comme un tout : le sujet est une entrée prismatique sur les documents, il en permet le commentaire efficace et problématisé. Pour autant, cela ne peut se faire sans des connaissances actualisées et approfondies sur la France, sous peine de tomber dans une vague paraphrase hiérarchisée. Ici, l'entrée par le renouvellement de la délimitation permettait aux meilleurs candidats de parler de l'actualité du découpage mais également de préciser le fonctionnement régional, ses enjeux, ses acteurs, et sa profondeur diachronique. Attention cependant à bien faire de l'histoire un élément éclairant une situation actuelle et non un récit préliminaire.

### **Les thématiques suivantes pouvaient en fonction du sujet et des documents être abordées :**

#### **1) La fin de la « région naturelle » et le « triomphe » de l'outil d'aménagement et de gestion territoriale...**

Utilisation du document 1 (phrases 1 à 6 puis 8 à 11 et 16 à 17) couplé au document 2 et 3 :

La région naturelle, chère à la géographie vidalienne disparaît au profit d'un découpage régional fondé sur la présence d'une ville importante pour ce qui est de la polarisation territoriale, si possible une métropole (au sens géographique du terme). On se trouve ici dans la continuité de l'idée selon laquelle la compétitivité territoriale passe par la métropolisation, dans un souci d'économie d'échelle.

Le passage de 27 régions à 18 en 2016 (Outre-mer compris) répond également à la recherche d'une taille plus importante (en métropole). Le modèle souvent repris avant la loi NOTRe et ce, depuis les années 1990 au moins, était celui des principaux *Länder* allemands. A une échelle purement nationale, l'élargissement des régions répond aux nouvelles capacités de transports (autoroutes, TGV parfois, transports aériens) et de communication (dématérialisation via les NTIC) d'une « société de la mobilité » (Lévy, 2000). Il s'agit aussi d'avoir une cohérence territoriale des projets d'aménagement renforcée, depuis que la loi de décentralisation de 1982 mais surtout la loi Maptam de 2014 consacrent le rôle de pilotage des grands projets à la région. Enfin, il s'agit d'atteindre une masse critique pour disposer d'un budget régional plus conséquent. La région est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique.

## **2) ... même si la mue est incomplète (faiblesse budgétaire persistante et hétérogénéité interrégionale)**

Utilisation des documents 3, 2 et 6 :

Même après réforme, le budget moyen d'une région française est 3,6 fois moins important que la Wallonie, région étrangère la plus faiblement dotée du panel et 22 fois moins important que la Bavière. Si l'objectif est d'inscrire les régions françaises dans la course à la compétitivité territoriale européenne, le pari de la loi NOtre n'est qu'imparfaitement atteint. Face à une dotation plus faible et incertaine de l'État, la région IDF emprunte sur les marchés financiers pour pouvoir remplir par exemple les objectifs de son SDRIF (schéma directeur de la région IDF). Pour nuancer ce problème budgétaire, plusieurs éléments sont à prendre en compte. La « Gazette des communes », magazine des métiers de la fonction publique territoriale se fait l'écho d'une des inquiétudes récurrentes des collectivités territoriales, à savoir la question des dotations. De même, l'essentiel des régions étrangères présentées en comparaison s'insèrent dans un régime fédéral, ce qui peut tempérer l'écart budgétaire observé.

A l'hétérogénéité budgétaire inter-régionale s'ajoute la différence spatiale accrue entre les régions. En effet, si l'essentiel des régions a été fusionné, 6 sont restées telles quelles. Cela pose le problème de la cohérence territoriale des régions et va aussi accentuer les disparités entre les régions qui conserveront des modes d'organisation territoriale acquis et celles, aux dimensions plus vastes, qui vont devoir recomposer leur territoire. Il faut aussi prendre en compte la forme de statu quo pour les RUP d'Outre-mer, dont la spécificité territoriale comme budgétaire a été réaffirmée en février 2015, soit 6 mois avant la loi NOtre. La concentration des problèmes dans les limites actuelles des régions ultramarines rendrait hasardeux tout effort d'élargissement.

## **3) L'hypothèque des inégalités socio-spatiales fortes des nouvelles régions (un héritage qui sera difficile à gérer).**

NB : Il s'agit ici des inégalités intrarégionales

Utilisation des documents 1, 2, 4, 5 et surtout 7 :

Les nouvelles régions ne sont pas des créations ex-nihilo : elles héritent de situations antérieures qui sont autant de points forts ou de points faibles pour leur futur développement. Certains découpages ont suscité beaucoup de débats. C'est le cas du rattachement de la Picardie au Nord-Pas-de-Calais. Pour autant, attention à une lecture fondée sur le primat de la ville. La Picardie reste un des greniers à blé de la France et un des grands espaces de l'IAA (industrie agroalimentaire) française : fusionnée avec le NDPC, la nouvelle région est devenue la première pour l'agroalimentaire non viticole d'après Agreste (site ministériel pour l'agriculture).

Une situation régionale plus complexe encore, celle de la région Grand Est. La carte permet de différencier pas moins de 4 types de sous-ensembles régionaux, fondés sur des critères d'attractivité démographique et d'évolution de l'emploi. Les zones les plus en difficulté seront les plus grandes hypothèques de la nouvelle région : elles sont constituées par d'anciens pôles industriels en reconversion industrielle et/ou sectorielle ; leur état de recomposition ou leurs perspectives d'évolution sont là aussi contrastées : si les Vosges tentent la montée en gamme textile (entreprise Bleu-forêt, textiles spéciaux) et la reconversion dans le tourisme vert (Club vosgien) voire hivernal (stations de Gérardmer ou Bussang), cette dernière possibilité est moins forte pour la zone allant de Sedan à Chaumont (le tourisme de commémoration de la Première Guerre mondiale de Verdun risque d'avoir des difficultés à se pérenniser).

#### **4) Nouvelle région et renforcement programmé des inégalités : un reflet des rapports de force, notamment politiques**

Utilisation des documents 2, 3, 4, 6, 7 :

Trois régions de France métropolitaines émergent du document 3, l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France ; sur ces trois, la seule IDF a un budget 2 fois supérieur à la moyenne des nouvelles régions. Il faut ajouter à cela l'argent utilisé pour le projet Grand Paris (soutenu par l'Etat français), qui est en grande partie différent du budget régional en tant que tel. Cela pose la question, à terme, de l'équité territoriale qui reste un principe du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires). De même, l'inscription des régions de l'Outre-mer français dans le système européen des RUP ne permet qu'un rattrapage très partiel : il s'agit de la 20<sup>ème</sup> conférence en 2015, ce qui permet de tirer un bilan de ce statut ; reste à voir si les atouts économiques et géostratégiques (ZEE et exploitation d'hydrocarbures au large de la Guyane par exemple) permettront à ces territoires d'être plus au cœur des préoccupations à défaut d'être réellement « *au cœur de l'Europe* ».

La fusion des régions va renforcer, du moins dans un premier temps, les disparités déjà en partie évoquées. Le cas le plus emblématique concerne les anciennes capitales de région qui ont presque toutes le même profil : des villes moyennes, favorisées par la troisième République souvent (liaison ferroviaire par exemple) et qui ont connu une lente érosion de leurs activités et de leur attractivité. Cela explique les tentatives de mobilisation autour du projet « d'Amiens capitale régionale » et la rhétorique employée. Globalement le statut de capitale régionale est ressenti comme le dernier levier de développement de la ville. L'échec de ce mouvement est tout aussi intéressant à analyser. Il faut y voir par exemple un certain rapport de force politique : certes le projet a mobilisé des personnalités de tous bords mais l'essentiel de ces personnalités politiques le sont à un niveau local (département, commune, intercommunalité). Il est d'ailleurs flagrant de voir que la présidence des nouvelles régions a été confiée à des personnalités politiques de niveau national (X. Bertrand, V. Péresse, J. Y. le Drian ou L. Wauquiez).

#### **5) Refonte des régions administratives et résurgence des conflits d'appropriation idéale parfois très anciens**

Utilisation des documents 2, 5 et 7 :

La fusion des régions et la montée nationale des contestations ont pu montrer l'appropriation territoriale qu'avaient opérée les Français vis-vis de leur région. C'est d'autant plus étonnant que les régions sont un des derniers échelons administratifs créés. Le choix du nom des nouvelles régions (qu'il ait été débattu vivement ou non) traduit donc la volonté de tenir compte de cette appropriation idéale. Il est bien évident que ce sont des réappropriations approximatives, qui ne correspondent pas à un découpage historique ayant préexisté : l'enjeu est d'asseoir une cohésion régionale sur un dénominateur historique presque commun et suffisamment ancien pour ne pas susciter trop de conflits. On peut aussi lire cette opposition comme une tendance de fond, qui transcende le problème des régions : celui du retour du « local » par rapport aux échelles plus petites qui diluent les identités et écartent populations et décideurs.

La fusion des régions est aussi l'occasion pour certains conflits de ressurgir : il s'agit plutôt ici de profiter d'un changement pour obtenir une fusion non réalisée en 1955. C'est le cas du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. Cette manifestation est un moyen de pression fort au moment de la fusion et qui prolonge en fait un engagement qui n'a jamais cessé. Là encore, l'histoire longue est convoquée, à l'instar du château des Ducs de Bretagne à Nantes, résidence principale de ces ducs au XV<sup>e</sup> siècle.

## **6) Éviter à terme les fractures identitaires trop importantes**

Utilisation des documents 2, 3, 5 et 6 :

L'échec de la fusion de la Bretagne et de la Loire-Atlantique est certainement multifactoriel ; cependant, un des enjeux a peut-être été d'éviter la constitution d'une région plus grande et dotée d'un régionalisme prégnant. Or, il est intéressant de remarquer que la plupart des régions fédérales mentionnées par le document 3 ont des problèmes régionalistes parfois forts (Flamands belges, Lombards et bien sûr Catalans actuellement).

Le cas de la Bretagne ne doit pas occulter les autres régions où ces problèmes peuvent être présents : la Corse a un statut particulier, qui lui confère plus d'autonomie politique ; les régions d'Outre-mer ont montré leur mécontentement lors de multiples manifestations (manifestation de mars 2017 en Guyane par exemple) et ce, même si le référendum de 2010 a confirmé l'attachement de la population au statut de région d'Outre-mer (Guyane, Martinique).

## **7) Nouvelles régions frontalières et tropisme européen : une situation ambiguë ?**

Utilisation des documents 7 et 8 :

L'exemple de la région Grand Est montre un tropisme européen marqué et multiple. Ces connexions transfrontalières ont été encouragées historiquement par l'UE, dans le cadre des Eurorégions. Le document 8 nous montre comment se concrétise dans l'espace de tels partenariats : le projet, ici l'extension et la modernisation du tram, entre bien dans la connexion transfrontalière par la mobilité et les transports. Le Rhin, d'espace convoité à espace partagé, est ici franchi une troisième fois. Le détail du financement est enfin intéressant : si l'on retrouve le Land allemand côté Kehl, la région Grand Est n'apparaît pas côté français et est remplacée par un financement d'Etat. Ce dernier fournit même 71% de la somme (10 millions d'euros sur les 14 millions requis). On peut se demander si c'est un problème de programmation du projet ou si c'est un choix vis-à-vis de la cohérence interne de la nouvelle région. En tout état de cause, cela ne fera que renforcer les connexions de Strasbourg avec l'Allemagne au détriment de l'ouest de la région dont elle est pourtant nouvelle capitale.

## **8) Les nouvelles régions et l'acteur européen**

Utilisation des documents 3, 6, 7 et 8 :

L'UE apparaît en toile de fond sur tout le commentaire de documents : les régions des autres états membres ont été un des étalons-mesure de l'agrandissement régional français mais l'UE est aussi un acteur direct de valorisation des régions françaises. Le document 6 est d'ailleurs centré sur la qualification de RUP et non de DROM. Ce dispositif européen entre dans la politique de convergence des territoires de l'UE, condition à sa pérennité. Il est à noter qu'elle a opté, elle aussi, pour un découpage en régions dans le cadre de ses politiques d'aide à la cohésion européenne, même si celles-ci ne correspondent pas toujours au découpage administratif. C'est d'ailleurs tout le problème des documents 7 et 8 puisque les aides Interreg finissent par faire émerger des zones transfrontalières cohérentes au sein d'une région administrative nationale plus vaste.

## **B. Remarques de méthodologie**

Comme précisé dans le rapport précédent, le jury tient compte de la forme autant que du fond. La correction et le niveau de langue, la graphie et les règles de la cartographie sont des présupposés qui peuvent peser lourd.

**L'introduction** : c'est un élément important du commentaire, qui doit poser les termes du sujet comme base de départ de la réflexion, cadrer géographiquement le corpus et son analyse et présenter de façon synthétique et dynamique les documents ; ces derniers ont été choisis pour eux-mêmes mais aussi le dialogue, les regards croisés qu'ils permettent. Les regrouper par thématiques, acteurs ou échelles par exemple permet d'en dégager l'intérêt. C'est cette phase associée à la précédente qui doit amener logiquement à une problématique claire : celle-ci ne peut être le sujet reformulé sous forme interrogative mais est souvent la synthèse orientée de l'analyse préalable du candidat, posée comme un postulat à interroger.

**Le développement** : la réflexion est organisée par des arguments clairs qui tendent à répondre partiellement à la problématique. Pour autant, ces derniers ont à se fonder sur tout ou partie d'un ou plusieurs documents explicitement mentionnés. La description doit se coupler à une mise en perspective notionnelle, scalaire et/ou thématique qui ne peut découler que des connaissances acquises en amont par le candidat. C'est bien une mise en lumière hiérarchisée et problématisée des documents qui est attendue. Le développement doit donc se prémunir de certains écueils : le plus récurrent parmi les candidats est la paraphrase organisée. Cela a été particulièrement vrai pour le document 6 sur les RUP mais pas uniquement.

Les deux dernières lois MAPTAM et NOtre par exemple n'apparaissent pas explicitement dans les documents : à charge pour le candidat de les mentionner et d'en redonner les principaux points d'intérêt. D'autres copies se sont au contraire éloignées des documents, en n'en citant que le numéro et non le contenu puis en rédigeant des parties dissertées sur un thème. Enfin, quelques copies ont organisé le développement document par document (8 parties ici), ce qui est préjudiciable à la réflexion d'ensemble et ne permet pas le croisement. Comme cela a déjà été mentionné dans le précédent rapport, les références scientifiques précises et utilisées à bon escient, c'est-à-dire comme soutien à la réflexion ont été valorisées. De même, plusieurs plans sont possibles du moment qu'ils s'appuient sur une réelle problématique et ne s'éloignent pas du sujet ; cependant, dans ce sujet précis, il faut éviter d'en sectionner mécaniquement les deux aspects (aménagement et appropriation territoriale), comme si l'un excluait nécessairement l'autre.

**La conclusion** : C'est un élément à ne pas négliger, bien que le temps vienne souvent à manquer. La synthèse argumentaire doit tendre vers l'efficacité : il ne s'agit pas de reprendre toutes les thématiques les unes après les autres mais de montrer ce qu'elles ont apporté comme réponse et/ou comme nuance à la problématique de départ. Elle doit amener à une transition vers l'utilisation pédagogique du commentaire, puisqu'elle représente l'aboutissement d'un travail préliminaire de l'enseignant sur une question, avant d'aborder la manière de faire passer le contenu à des élèves. En cela le fond (scientifique) devrait orienter la forme (la pédagogie).

## **II. Utilisation pédagogique des documents du dossier**

La transposition didactique et pédagogique permet de mesurer la capacité des candidats à mettre en œuvre un temps d'enseignement découlant d'un choix de documents en lien avec une thématique. Il s'agit là d'un exercice crucial, en connexion avec la nature même de l'agrégation interne, concours dont on rappelle qu'il s'adresse à des enseignants et qu'il prend en compte leurs compétences professionnelles.

On rappellera que la transposition participe à une notation globale de l'épreuve. Du fait de son importance au regard des objectifs évoqués plus haut, on redira qu'il n'est pas envisageable qu'un candidat en fasse l'économie sous peine de ne pouvoir prétendre à la pleine réalisation de cette troisième épreuve. Son absence est donc préjudiciable à l'obtention de la moyenne même si, par ailleurs, les pages relatives au commentaire sont de bon niveau.

Sa forme est laissée à la libre appréciation des candidats. Ainsi, si la plupart d'entre eux décident d'y consacrer une partie à part entière à la suite du commentaire, il est également acceptable d'effectuer d'autres choix, comme la développer au sein d'une partie ou sous-partie du commentaire ou la « filer » au fur et à mesure du commentaire de documents.

Les candidats se reporteront avec profit au rapport de jury de la session 2017 qui donnait de nombreux conseils précis et utiles pour envisager les attendus généraux de l'épreuve, rappelés ci-dessous :

- La transposition vise à proposer un temps d'enseignement (séance ou séquence) qui doit être l'expression de choix explicites, réfléchis et cohérents, concernant la sélection d'un nombre limité de documents et d'un niveau d'enseignement adapté.
- Le temps d'enseignement choisi doit être positionné avec précision dans une partie des programmes de géographie de l'enseignement secondaire (collège ou sections générales ou technologiques du lycée) et justifié au regard des attentes des textes officiels.
- La transposition pédagogique et didactique doit rendre compte des thématiques du programme choisi mais également des compétences qui sont travaillées par les élèves.
- Cette partie de l'épreuve doit permettre de saisir concrètement les modalités opératoires du temps d'enseignement choisi en précisant notamment : les supports de travail (un ou plusieurs documents extraits du corpus de l'épreuve), les contenus d'enseignement délivrés (les connaissances, les notions et les concepts travaillés), les modalités de travail des élèves (supports et consignes, durée de l'activité, modalités de mise en activité, attentes en matière de production), le rôle et la posture pris par l'enseignant.
- Le temps d'enseignement choisi doit être mis en perspective, notamment au regard de son inscription dans la progression des apprentissages et de l'évaluation qui en sera faite.

Il est important de rappeler qu'aucun modèle n'est exigé et que seule compte la nécessaire adéquation entre les objectifs de connaissances et de compétences poursuivis et les choix didactiques et pédagogiques opérés.

Dans le traitement du sujet concernant « *La région en France, cadre de l'aménagement et de l'appropriation territoriale* », deux écueils ont particulièrement été préjudiciables à la réussite des candidats :

- L'articulation directe entre le sujet proposé et les choix pédagogiques opérés a pu manquer de clarté. On rappellera qu'il est nécessaire d'indiquer comment les enjeux scientifiques du dossier sont pris en compte dans l'utilisation pédagogique des documents. Réutiliser un cours réalisé en amont, détaché du sujet proprement dit ou en lien trop ténu avec lui, ne permet pas de répondre aux attentes de l'épreuve. Trop de propositions pédagogiques se sont ainsi singulièrement éloignées d'une possibilité de faire

effectivement réfléchir les élèves sur la notion de région comme cadre de l'aménagement et de l'appropriation territoriale.

- Des candidats ont pu s'écarter sensiblement des lignes de force qui avaient été dégagées dans l'analyse scientifique du fait d'une utilisation des documents *in fine* détachée du sujet. Si les documents du dossier étaient riches et permettaient d'évoquer des thématiques multiples, il restait attendu d'en explorer les potentialités pédagogiques au regard des enjeux régionaux. Envisager d'étudier, par exemple, les thématiques des territoires ultrapériphériques de l'Union Européenne ou de l'aménagement local du territoire pour elles-mêmes, sans se référer au fait régional, ne pouvait ici se révéler satisfaisant.

Ces constats amènent à insister plus particulièrement, en complément des conseils rappelés précédemment, sur la nécessaire prise en compte de la dimension didactique de l'épreuve :

- Il est indispensable de montrer clairement comment passer des enjeux scientifiques du dossier aux savoirs scolaires. De cette démonstration à caractère didactique doit découler logiquement des choix de transposition pédagogique permettant aux élèves d'acquérir concrètement ces savoirs.
- Si rien n'interdit aux candidats de choisir un nombre restreint de documents comme supports de leur proposition pédagogique et de centrer celle-ci sur une thématique particulière, il convient toutefois de veiller à ce que l'articulation avec les enjeux scientifiques généraux et centraux du sujet reste effective. De ce fait, les propositions pédagogiques choisissant des thématiques périphériques au dossier ou utilisant peu les documents fournis pour convoquer principalement des documents extérieurs, auxquels il n'est généralement fait qu'allusion, sont rarement convaincantes.

Pour le jury Catherine Mortreux, Christophe Marchand et Emmanuel Porché